

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 7 | 9 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 9 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 04/07/2024
Et
Publication ou notification sur le
site de la commune
<http://limeux-berry.fr> le 04/07/2024

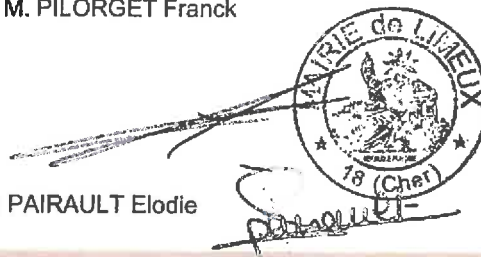
L'an 2024, le 1 Juillet à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2024.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Angélique à Mme KUBLER Sylvia, M. ROTINAT Julien à M. YVON Julien

Absent(s) : Mme DELAGE Elodie, M. PILORGET Franck

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAIRAULT Elodie



15-2024 – SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement des services d'E-administration, Valise "ONE" , pack " Sécurisation des échanges"

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle

018-211801287-20240701-15-2024-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** les termes de :

- La convention de déploiement des services d'E-administration : Valise "ONE" pack "sécurisation des échanges",
- La convention Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données,
- La convention de gestion pour la mise en œuvre de prestations numériques mutualisées,
- La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- La convention pour la fourniture de services de communication électronique à haut et très haut débit,

– **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité,

– **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/07/2024

Le Maire

Julien YVON



La Secrétaire
Elodie PAIRAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elodie Pairault', written over a faint circular stamp.